

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1994)

Rubrik: Europe orientale et Asie centrale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

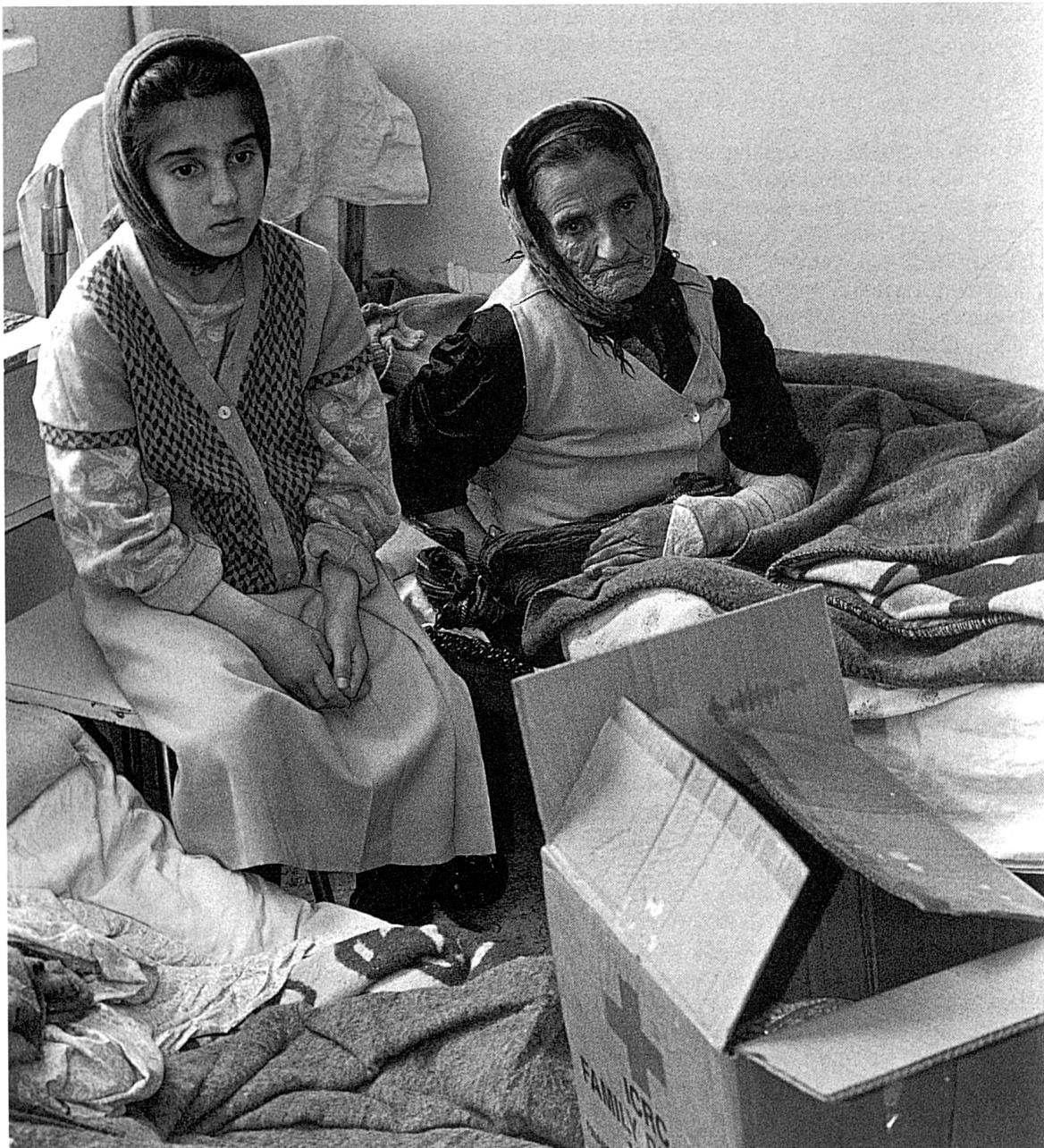
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Une partie importante de l'action du CICR dans le Caucase consiste à protéger et assister des civils détenus.

CICR/Z. Khachikian

Europe orientale

Délégation régionale CICR:
Moscou

Caucase

Délégations CICR:
Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Asie centrale

Délégation CICR:
Tadjikistan

Délégation régionale CICR:
Tachkent

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 65

Sociétés nationales¹: 8

Employés locaux² : 257

Dépenses totales:

CHF 33 131 760

Répartition des dépenses: CHF

Protection/	
Agence de recherches:	4 860 214
Secours matériels:	16 109 994
Assistance médicale:	4 301 663
Coopération avec les	
Sociétés nationales:	271 212
Diffusion:	1 745 509
Support opérationnel:	4 035 521
Participation	
aux frais généraux:	1 807 647



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1994

EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

En 1994, l'Europe orientale, l'Asie centrale et le Caucase ont été le théâtre d'importants événements politiques et militaires.

Le conflit du Haut-Karabakh a connu deux violentes reprises au cours des premiers mois de l'année. Un accord de cessez-le-feu a été signé en mai. Il était toujours respecté à la fin de l'année, tandis que les diplomates de la Fédération de Russie, tout comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, cherchaient à obtenir un règlement négocié définitif. En Géorgie, le conflit qui avait fait rage en Mingrélie s'est achevé au début de l'année. Un cessez-le-feu est intervenu entre les Géorgiens et les Abkhazes en mai, créant le long du fleuve Ingouri une zone tampon placée sous la surveillance de forces de maintien de la paix de la Communauté des Etats indépendants, sous la supervision d'observateurs des Nations Unies. Dans la partie méridionale de la Fédération de Russie, un violent conflit a éclaté en Tchétchénie à la fin de l'année. La Tchétchénie, qui revendiquait son indépendance depuis 1991, avait été le théâtre d'affrontements entre les autorités tchétchènes et des groupes d'opposition internes. Le 11 décembre 1994, les forces de la Fédération de Russie ont lancé une opération militaire en Tchétchénie et, à la fin de l'année, les combats faisaient rage.

En Asie centrale, des affrontements périodiques ont eu lieu à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, dans la haute vallée de Garm, dans le district de Tavildara, ainsi que dans la région de Darwaz. Les mouvements de population se sont poursuivis au Tadjikistan, certaines personnes déplacées regagnant leurs zones d'origine après que la situation se fut stabilisée, d'autres groupes fuyant les régions touchées par les combats. Les négociations entre le gouvernement tadjik et l'opposition ont abouti à un cessez-le-feu temporaire. Signé à Téhéran en septembre, il a été prolongé par la suite, après une nouvelle série de pourparlers à Islamabad, du 20 octobre au 1^{er} novembre. Les parties ont en outre convenu à Islamabad de libérer simultanément des prisonniers sous les auspices du CICR, ce qui a été fait le 13 novembre.

Pendant l'année, le CICR a renforcé sa présence sur plusieurs théâtres d'opérations où l'institution était déjà présente depuis quelques années. Dans le Caucase, les délégués ont poursuivi leurs visites aux prisonniers capturés dans le cadre du conflit opposant les Ingouches aux Ossètes, ainsi que dans celui des conflits en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh. Il a parfois été difficile d'obtenir les notifications des captures et d'avoir accès à tous les prisonniers relevant du mandat du CICR, ainsi que de s'entretenir avec eux sans témoin. Néanmoins, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines: les soins médicaux aux détenus ont été améliorés dans certaines prisons, et des femmes et des enfants, pris en otage en relation avec le conflit du Haut-Karabakh, ont été libérés.

En Europe orientale, le CICR n'a pu, malgré des demandes réitérées, visiter une nouvelle fois les personnes membres du groupe «Ilascu», détenues à Tiraspol, dans la «République» autoproclamée «de Transnistrie». En Tchétchénie, les délégués n'ont pu visiter qu'un petit nombre de prisonniers détenus par les forces tchétchènes. Quant aux autorités de la Fédération de

Russie, elles n'avaient pas, à la fin de l'année, notifié au CICR l'existence de prisonniers. En Asie centrale, les délégués au Tadjikistan n'ont eu accès qu'aux détenus considérés comme libérables aux termes de l'accord conclu dans le cadre des négociations inter-tadjikes.

La protection des civils est restée l'une des principales préoccupations du CICR. L'institution a suivi la situation d'un certain nombre de communautés vulnérables, comme les Géorgiens en Abkhazie et les Ingouches vivant dans des zones sous contrôle de l'Ossétie du Nord. Elle a adressé aux autorités des recommandations fondées sur les observations de ses délégués, afin d'améliorer la protection de ces groupes.

En matière de recherches de personnes et de rétablissement des liens familiaux, des progrès importants ont été accomplis dans le cadre du conflit en Abkhazie. Le nombre de messages échangés entre des parents séparés par les combats a connu une augmentation spectaculaire (72 000 messages familiaux échangés, pour une population de 250 000 personnes déplacées).

Sur le plan de l'assistance, le CICR s'est concentré, dans le Caucase, sur les programmes de secours d'hiver et d'urgence et sur l'aide aux groupes vulnérables. En Asie centrale, les programmes de secours ont été axés sur les zones de conflit dans le centre du Tadjikistan et sur la région de Douchanbé.

Les activités médicales ont été renforcées, depuis l'appui aux établissements soignant les blessés de guerre jusqu'aux ateliers orthopédiques (des projets ont été lancés à Bakou, Tbilissi, ainsi qu'à Gagra en Abkhazie), sans oublier les programmes d'assainissement.

Outre ses nombreuses activités destinées à soulager les souffrances causées par les conflits armés, le CICR a attaché une importance croissante à la diffusion des règles fondamentales du droit international humanitaire et des principes d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des efforts particuliers ont été accomplis pour établir un lien entre le message humanitaire universel du CICR et les cultures locales, et pour toucher les groupes-cibles essentiels, en premier lieu les forces armées.

Enfin, le CICR a grandement bénéficié, pour ses activités tout au long de l'année, de l'appui du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En outre, il s'est lui-même efforcé de soutenir les activités des diverses organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la région. Ainsi, par exemple, la délégation de Tachkent, responsable des activités du CICR, non seulement en Ouzbékistan mais aussi au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Turkménistan, a organisé plusieurs séminaires en coopération avec les Sociétés du Croissant-Rouge de la région, afin de faire mieux connaître le droit international humanitaire parmi les membres de ces Sociétés et dans d'autres milieux. Les Sociétés ont reçu toutes les ressources techniques nécessaires pour se charger de cette tâche à l'intention de certains groupes-cibles, en particulier à l'échelon local. La formation du personnel des Sociétés nationales en matière d'activités de recherches a été un autre domaine important de coopération.

Europe orientale

ÉTATS BALTES

A la fin du mois de février, le délégué régional chargé des activités du CICR dans les Etats baltes, au Bélarus, en Ukraine et en Moldova, qui est basé à Genève, a pris part à une réunion organisée par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Lettonie. Les Sociétés nationales d'Allemagne, du Canada, des Etats baltes, de Finlande, de Norvège et de Suède y ont également participé. Les discussions ont porté sur les problèmes que rencontrent actuellement les Sociétés nationales baltes, ainsi que sur les possibilités de développement et de coopération avec les Sociétés sœurs des pays occidentaux.

Le délégué régional a également rencontré un haut fonctionnaire du gouvernement letton, avec lequel il a débattu d'un projet de séminaire de droit international humanitaire à l'intention des forces armées lettones. Il s'est en outre entretenu, avec les dirigeants des diverses Croix-Rouges présentes, de la formation aux méthodes de recherches pour les Sociétés nationales des trois pays. Le séminaire destiné aux forces armées de Lettonie, le premier du genre dans les Etats baltes, s'est déroulé en mars. En mai, des membres des trois Sociétés nationales des Etats baltes ont pris part à un cours consacré aux activités de recherches, organisé par le CICR à Moscou (voir *Délégation régionale de Moscou, sous Agence de recherches*).

Au mois d'août, le chirurgien-chef des forces américaines stationnées en Europe a organisé un cours de formation à la chirurgie de guerre à l'intention de 24 chirurgiens des forces armées d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, dans une base militaire américaine en Allemagne. Un délégué du CICR y a présenté un exposé sur le droit international humanitaire et a distribué du matériel de diffusion, y compris le *Code of Conduct for Combatants*, dans les langues des Etats baltes.

BÉLARUS

A la fin du mois de juin, le CICR a organisé à Minsk, en coopération avec la Croix-Rouge du Bélarus, un séminaire régional dont l'objectif était d'encourager les gouvernements à prendre des mesures de mise en œuvre appropriées pour appliquer pleinement le droit international humanitaire à l'échelon national. Le séminaire a réuni plus de 20 experts des gouvernements et des représentants des Sociétés nationales du Bélarus, de Moldova, de la Fédération de Russie et d'Ukraine.

MOLDOVA

En mai, le CICR a organisé son premier cours de droit international humanitaire à l'intention des forces armées de Moldova. Plus de 30 officiers y ont participé.

En mars, le délégué régional du CICR s'est rendu dans la «République» autoproclamée «de Transnistrie». Son objectif était de conduire des négociations, afin que l'institution obtienne une nouvelle fois l'accès à cinq détenus appartenant au «groupe Ilascu», que le CICR avait vus pour la dernière fois en octobre 1993. Cette tentative n'a toutefois pas abouti. Au cours d'une mission en octobre, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, accompagné du délégué régional, a effectué des démarches dans le même sens auprès des autorités de Tiraspol, à l'échelon le plus élevé, là encore sans résultat. Les délégués ont par ailleurs débattu de projets de diffusion avec l'officier responsable de l'instruction militaire pour le 14^e corps d'armée russe, stationné dans la région.

Dans la capitale moldave, Chisinau, les délégués ont rencontré un représentant du ministère de la Défense, ainsi que le vice-ministre de l'Intérieur, avec lesquels ils ont discuté de cours de diffusion prévus pour 1995. Ils ont également pris contact avec la Société nationale, afin d'organiser un séminaire conjoint CICR/Fédération à l'intention des dirigeants de la Croix-Rouge du pays.

UKRAINE

A la fin de février, le délégué régional et un spécialiste CICR de la diffusion ont organisé à Kiev le premier séminaire sur le droit de la guerre, à l'intention de 30 officiers supérieurs des forces armées ukrainiennes. Le délégué régional a en outre discuté avec la Croix-Rouge d'Ukraine de projets de coopération, et a pris contact avec des fonctionnaires des ministères de l'Education et des Affaires étrangères. Avec le représentant de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Kiev, il a préparé un séminaire conjoint sur le Mouvement pour les jeunes dirigeants de la Société nationale. Ce séminaire s'est déroulé à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, avec la participation d'une cinquantaine de responsables régionaux de la Croix-Rouge, d'étudiants et du délégué général du CICR pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, qui se trouvait en mission dans la région. Le délégué général s'est par ailleurs entretenu avec des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Justice et de la Défense, au sujet de l'ouverture d'une délégation régionale du CICR à Kiev. Accompagné du délégué régional, il s'est ensuite rendu en Crimée. Il y a rencontré le vice-président du parlement pour procéder à un échange de vues, et a eu des contacts avec la Croix-Rouge.

Dans le cadre de son programme de coopération relatif à l'Agence de recherches, la délégation régionale à Moscou a contribué à l'organisation d'un séminaire sur les méthodes de recherches, qui a eu lieu à Kiev en mai (voir *Délégation régionale de Moscou, sous Agence de recherches*).



+ Présence CICR

EN 1994, LE CICR A:

- édité 31 nouvelles publications en russe et réimprimé diverses autres telles que le *Code of Conduct for Combatants*, soit près d'un million d'exemplaires au total;
- fourni des secours à plus de 38 000 personnes directement affectées par les combats dans le Nord-Caucase.

MOSCOU

Délégation régionale

(couvrant la Fédération de Russie et, pour certaines activités, l'ensemble des Etats nouvellement indépendants)

Après les luttes pour le pouvoir politique qui avaient culminé en un violent affrontement entre le gouvernement et le parlement à Moscou en octobre 1993, la Fédération de Russie a connu en 1994 une période de relative stabilisation. Néanmoins, le coût social du processus de transition vers l'économie de marché est demeuré très élevé, le pays comptant quelque dix millions de chômeurs et environ 20 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Le retour de plus d'un million de Russes en provenance des pays de l'ex-Union soviétique a fait peser un fardeau supplémentaire sur le tissu social et économique du pays, en constante dégradation.

Le Nord-Caucase est resté la région la plus troublée de la Fédération de Russie. L'état d'urgence a été prolongé une nouvelle fois en Ossétie du Nord et en Ingouchie. Quelque 120 000 personnes déplacées —

Ingouches d'Ossétie du Nord et Ossètes de Géorgie — n'ont toujours pas pu regagner leur foyer. En décembre, le climat de vive tension qui régnait depuis longtemps entre la république de Tchétchénie, qui revendiquait l'indépendance, et le gouvernement de la Fédération de Russie, a débouché sur une guerre ouverte.

Comme par le passé, la délégation régionale de Moscou, ouverte en 1992, a couvert la Fédération de Russie, tout en offrant des services spécialisés pour l'ensemble des pays de la région. Elle a ainsi assumé la responsabilité de programmes de diffusion à l'intention des forces armées, et d'activités d'information et de formation aux méthodes de recherches du CICR pour les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans l'ensemble de l'ex-Union soviétique. La délégation a continué à développer, avec les autorités fédérales, des contacts qui se sont révélés essentiels à plusieurs reprises, lorsqu'elle a dû soutenir l'action du CICR en relation avec les conflits dans le Caucase, au Tadjikistan et dans l'ex-Yougoslavie. Quand la crise tchétchène a éclaté, la délégation a fait face à l'urgence et a joué un rôle vital pour coordonner et faciliter les opérations du CICR dans cette région.

En mars, le vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie a été reçu par le président du CICR au siège, à Genève. Leurs entretiens ont porté sur le suivi de la Conférence pour la protection des victimes de la guerre, qui s'est tenue en 1993.

En mai, un membre du Comité, l'organe suprême du CICR, accompagné d'un juriste du CICR, a effectué une mission, afin de renforcer le dialogue avec la Croix-Rouge de la Fédération de Russie et certaines de ses branches. Ils ont rencontré, dans le Nord-Caucase et à Moscou, des responsables des branches régionales et locales, ainsi que le Comité central de la Société nationale. Ils ont débattu avec eux des possibilités de coopération dans les domaines de l'Agence de recherches et de la préparation aux catastrophes, ainsi que de diverses questions liées aux Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

A la fin du mois de septembre, un coordinateur médical venu du siège du CICR à Genève a pris part à un séminaire organisé à Moscou sur les conséquences de la torture et de la violence organisée. Celui-ci a réuni quelque 50 médecins et psychologues de 14 républiques de l'ex-Union soviétique, dont bon nombre soignaient des patients venant des zones de conflit à la périphérie de la Fédération de Russie.

En décembre, le vice-président du CICR a reçu au siège de l'institution le vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. Leurs discussions ont porté essentiellement sur la situation en Tchétchénie.

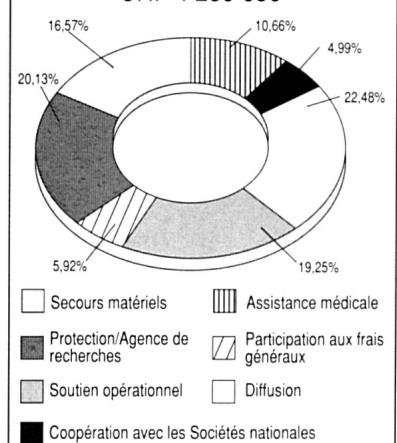
Activités en faveur des détenus

La nécessité de visites CICR aux détenus dans le Fédération de Russie s'est trouvée fortement réduite du fait de l'amnistie décrétée en février 1994 pour les personnes détenues en relation avec les événements d'octobre 1993, et de l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des participants à la tentative de coup d'Etat de 1991. Le CICR a soumis aux autorités fédérales des rapports sur les visites effectuées l'année précédente dans des lieux de détention à Moscou, en Ossétie du Nord et en Ingouchie. En mars, le président de la Commission pour les droits de l'homme de la Présidence s'est entretenu des possibilités d'améliorer les conditions de détention avec le président du CICR, au siège de l'institution à Genève.

Agence de recherches

Après la dissolution de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'ex-URSS, les Sociétés nationales des nouveaux Etats indépendants ont dû mettre en place leurs propres services de recherches. Dès 1993, le CICR avait lancé un programme de coopération destiné à soutenir ces services, en fonction de leurs besoins et niveaux de développement propres. Une assistance matérielle et financière importante a été fournie aux services de

Moscou délégation régionale
Dépenses totales en 1994:
CHF 4 285 636



recherches des Sociétés nationales de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et du Bélarus, tandis que les autres Sociétés bénéficiaient d'une assistance matérielle et de services de formation. Dans le cadre de ce programme, le CICR a systématiquement organisé des séminaires, afin de fournir aux nouveaux services de recherches des informations sur le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et une assistance technique. En mai, la délégation régionale de Moscou a tenu à Kiev un séminaire sur les méthodes de recherches à l'intention de membres des Sociétés nationales du Bélarus, de Moldova et d'Ukraine. Un autre séminaire a eu lieu à Moscou en juin, avec les dirigeants des mêmes Sociétés nationales, auxquels se sont joints des participants des Croix-Rouges d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie et des représentants du Service international de recherches d'Arolsen. Le séminaire était axé sur des questions d'intérêt commun.

A l'initiative du CICR, diverses Sociétés nationales intéressées à resserrer leurs liens avec les Sociétés sœurs des pays de l'ex-Union soviétique se sont réunies à Genève en février. Leur objectif était de discuter de la coopération actuelle et future en matière de programmes de recherches et de décider des moyens propres à permettre des échanges d'informations.

Diffusion

La diffusion est restée, en 1994, l'activité essentielle de la délégation régionale en Fédération de Russie. Elle était axée principalement sur l'armée, ainsi que sur la Société nationale et ses branches.

En juillet, le CICR a placé un délégué en poste à Moscou, afin de concevoir des programmes spéciaux à l'intention des forces armées dans l'ensemble de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, et plus particulièrement pour la formation d'instructeurs militaires en matière d'enseignement du droit international humanitaire et de sensibilisation au droit de la guerre. Le ministère fédéral de la Défense a donné son accord à des activités de ce type parmi les troupes stationnées hors de Russie. En septembre, le CICR a organisé à Moscou un séminaire pour les instructeurs militaires du ministère de l'Intérieur. A la fin du mois d'octobre, des délégués ont tenu le premier séminaire de droit international humanitaire à l'académie Frounzé, le principal établissement de formation militaire de l'ex-Union soviétique et de la Fédération de Russie, à l'intention de plus de 30 officiers supérieurs des principales académies militaires de Moscou. Un cours de formation pour de futurs instructeurs militaires a aussi été organisé. Au total, 14 séminaires ont eu lieu, qui ont permis de toucher plus de 700 officiers supérieurs relevant des ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Les délégués du CICR ont donné des conférences et des cours de formation à l'intention des représentants de branches russes de la Croix-Rouge dans toute la Fédération de Russie, ainsi que pour les Sociétés nationales des pays de l'ex-Union soviétique. A la fin de l'année, ils ont achevé une série de huit séminaires destinés à familiariser les dirigeants de presque toutes les branches de la Croix-Rouge avec les structures du Mouvement, les Principes fondamentaux de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le droit international humanitaire, l'utilisation de l'emblème et les activités de diffusion. Les séminaires visaient à préparer le terrain pour des programmes de coopération ultérieurs.

La délégation régionale a par ailleurs donné des exposés consacrés au droit humanitaire, et en particulier aux règles qui prévoient la protection de la population civile, à l'intention des milieux universitaires. Elle a également maintenu des contacts avec des responsables officiels, des représentants d'organismes gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et les médias. A la fin de l'année, le CICR a envoyé deux délégués supplémentaires à Moscou pour mettre sur pied des programmes de diffusion spéciaux, en coopération avec le ministère de l'Education, à l'intention des écoliers, des enseignants et des étudiants des principales universités de la Fédération de Russie et des pays de l'ex-Union soviétique.

En outre, la délégation a poursuivi son important programme de publications en langue russe. A la fin de l'année, les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ont été publiés en russe.

Nord-Caucase

Le CICR est présent dans le Nord-Caucase depuis juillet 1993, date à laquelle il a ouvert une sous-délégation à Nalchik (Kabardino-Balkarie) pour y mener des activités en faveur des personnes déplacées ou détenues en relation avec les affrontements entre les populations ossète et ingouche. La délégation de Tbilissi (Géorgie) servait de base logistique. La présence de l'institution dans cette zone a par ailleurs permis de suivre de plus près l'évolution des événements en Tchétchénie.

En février 1994, la déléguée générale adjointe pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a effectué, dans le Nord-Caucase, une mission au cours de laquelle elle a débattu de projets de coopération avec les dirigeants des branches de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie dans les diverses républiques.

En Tchétchénie, le CICR a poursuivi ses négociations concernant l'accès aux personnes détenues par les autorités en relation avec le conflit ou pour raisons de sécurité, ainsi qu'aux personnes aux mains des groupes d'opposition. En février, la déléguée générale adjointe a eu des discussions avec les autorités tchétchènes sur les activités du CICR en matière de détention, et plus particulièrement sur la question de l'accès aux détenus de sécurité dans la république. Ces pourparlers sont restés sans résultat.

Les événements qui ont marqué la deuxième moitié de l'année dans la république sont traités plus loin, sous *Tchétchénie*.

Dans le cadre de ses activités de diffusion, le CICR a entrepris de travailler sur un projet comprenant une étude devant être effectuée par des intellectuels locaux. L'objectif de celle-ci était de restreindre le recours à la violence en formulant des principes généraux inspirés des traditions et des cultures du Nord-Caucase, et susceptibles d'être acceptés par l'ensemble des communautés de la région.

Ingouchie et Ossétie du Nord

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a continué à suivre attentivement la situation des groupes de population isolés, en particulier les communautés ingouches vivant dans des zones sous contrôle de l'Ossétie du Nord, et a appelé les autorités locales et centrales à assurer leur protection lorsque la nécessité s'en faisait sentir. L'institution a distribué des médicaments et du matériel médical, ainsi que d'autres secours dans le Nord-Caucase, où les autorités locales avaient de plus en plus de mal, par manque de ressources, à satisfaire régulièrement les besoins des personnes déplacées et des groupes vulnérables. Le CICR a aussi poursuivi ses activités visant à favoriser le développement de sections locales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en associant certaines d'entre elles à ses activités de secours. En coopération avec ces sections et avec des comités d'aide, les délégués ont pu mener à terme les distributions de vivres et d'autres secours, commencées en novembre 1993, aux civils déplacés et aux personnes vulnérables en Ingouchie et en Ossétie du Nord.

En juillet, les délégués ont évalué la situation de quelque 50 000 réfugiés d'Ossétie du Sud (Géorgie) et de 70 000 personnes déplacées en raison du conflit opposant l'Ingouchie et l'Ossétie. Leurs conclusions ont servi à préparer un programme d'assistance pour l'hiver. Celui-ci visait à fournir un complément de vivres, ainsi que d'autres formes d'assistance, aux personnes démunies et aux groupes particulièrement vulnérables. Dès le mois de novembre, les délégués du CICR ont coopéré avec les comités locaux de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie pour distribuer des couvertures et des colis familiaux à des personnes déplacées ayant trouvé refuge dans des édifices publics, et à d'autres groupes vulnérables de personnes déplacées en Ingouchie et en Ossétie du Nord.

Activités médicales

Une mission d'évaluation du CICR dans les quatre républiques du Nord-Caucase en juillet et août a révélé de graves pénuries de médicaments de base et de matériel chirurgical. Pour renforcer la capacité des établissements médicaux à réagir dans les situations d'urgence, le CICR a distribué du matériel chirurgical à des hôpitaux en Ingouchie, où les besoins étaient les plus criants, ainsi qu'à des établissements médicaux en Ossétie du Nord, y compris des dispensaires dans des villages ingouches isolés. Le CICR a aussi apporté un soutien financier pour les cours de premiers secours organisés par des sections locales de la Croix-Rouge dans le nord du Caucase.

Activités en faveur des détenus

Les délégués ont poursuivi leurs visites aux personnes arrêtées en relation avec le conflit armé entre les Ossètes et les Ingouches et incarcérées dans des

lieux de détention du Nord-Caucase. Le CICR a couvert les frais de déplacement des familles qui souhaitaient rendre visite à leurs proches en détention.

Tchétchénie

Etant donné les dissensions de plus en plus marquées entre les autorités tchétchènes et les groupes d'opposition, le CICR prévoyait depuis un certain temps déjà d'ouvrir un bureau à Grozny. Toutefois, lorsque la crise s'est précipitée en septembre, la nécessité d'agir sans délai a pris le pas sur toutes les autres préoccupations. Non seulement le CICR a augmenté son personnel et fait parvenir sur place des secours médicaux urgents destinés aux blessés de guerre, mais encore s'est-il efforcé de prendre des mesures préventives, au cas où des combats généralisés viendraient à éclater. L'institution a notamment distribué des vidéo-clips sur les règles de comportement au combat, qui ont été diffusés à la télévision en octobre, tant par le gouvernement que par l'opposition. Le 28 novembre, le CICR a lancé un appel officiel aux parties belligérantes pour leur demander de respecter les règles fondamentales du droit international humanitaire. Il les exhortait en particulier à épargner les civils et leurs biens, à veiller à ce que les personnes qui se rendent ou sont capturées, ainsi que les civils arrêtés en relation avec le conflit, soient traités avec humanité, et à s'abstenir de prendre des otages. Il les priait en outre instamment de respecter les malades et les blessés, le personnel, les établissements et les véhicules médicaux, ainsi que les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge qui les protègent.

L'entrée en action des forces fédérales à partir de décembre a incité le CICR à publier un mémorandum rappelant au gouvernement fédéral et aux autorités tchétchènes leur obligation de respecter les dispositions du droit international humanitaire. L'avancée des forces fédérales sur Grozny s'est heurtée à une résistance acharnée de la part des combattants tchétchènes, faisant de nombreuses victimes parmi les combattants et les civils. La violence des combats et les bombardements aériens ont contraint une partie importante de la population à fuir la capitale et ont rendu extrêmement dangereux l'accès à la ville, ainsi qu'à certaines des zones avoisinantes. Néanmoins, à la fin de l'année, les délégués du CICR étaient actifs dans l'ensemble de la Tchétchénie, à l'exception du centre de Grozny, en proie aux combats. Ils conduisaient leurs activités à partir de bases logistiques situées à Naltchik, Nazran (Ingouchie) et Khasavyurt (Daghestan). Cela leur a permis non seulement d'agir à l'intérieur de la Tchétchénie, mais aussi de venir en aide aux personnes déplacées qui avaient cherché refuge dans les républiques voisines, ainsi qu'aux blessés évacués vers ces régions.

Tout en s'efforçant de répondre aux besoins découlant de la situation d'urgence, le CICR a commencé à préparer un plan d'action définissant ses priorités humanitaires pour les mois suivants. Ses objectifs principaux étaient d'obtenir l'accès à toutes les personnes détenues, en Tchétchénie ou ailleurs, qui avaient été arrêtées en relation avec la situation de violence, et de mettre en place des activités de protection et de recherches pour les civils, afin de les aider à rétablir le contact avec leur famille. En outre, l'institution se proposait de remettre en état

les établissements médicaux et d'apporter des secours d'urgence aux civils affectés par la crise, ainsi qu'une assistance aux personnes déplacées regagnant leur lieu d'origine. Le manque évident de connaissance des règles humanitaires fondamentales s'appliquant à la conduite des hostilités a confirmé la nécessité de mener des activités de diffusion, en particulier parmi les combattants.

Les délégués du CICR, au siège comme sur le terrain, ont tout fait pour obtenir le respect des règles du droit international humanitaire. Vivement préoccupée par la nécessité d'assurer la protection des civils et des combattants capturés, l'institution a signalé les violations du droit aux autorités des deux parties, en les exhortant à prendre des mesures préventives. Parallèlement, le CICR a régulièrement demandé d'obtenir l'accès à toutes les personnes détenues par l'une ou l'autre partie.

Activités en faveur des détenus

A la fin du mois de novembre, après que les combats eurent éclaté dans Grozny, les délégués ont visité 74 prisonniers détenus par les autorités tchétchènes. Les visites se sont déroulées conformément aux critères habituels de l'institution. Au cours des premiers jours de janvier 1995, les délégués ont visité et enregistré à Grozny trois militaires russes capturés, ainsi qu'un autre à l'hôpital de Starye Atagi. Les prisonniers ont eu la possibilité d'envoyer des messages Croix-Rouge à leur famille. A la fin de l'année 1994, le CICR poursuivait toujours ses efforts en vue d'obtenir l'accès à tous les prisonniers détenus en relation avec le conflit.

Activités en faveur de la population civile

A la fin de l'année, le nombre de personnes déplacées en relation avec les hostilités était estimé à 200 000 en Tchétchénie, 80 000 en Ingouchie, 30 000 au Daghestan et 15 000 dans d'autres régions. La majorité d'entre elles avaient été recueillies par des amis ou des parents, comme il est d'usage dans la région. Toutefois, le CICR demeurait préoccupé par le fait que les personnes assurant l'hébergement risquaient de manquer de vivres et de biens de première nécessité au cas où la situation persisterait pendant tout l'hiver. Le 31 décembre, trois camions du CICR venus d'Azerbaïdjan ont acheminé au Daghestan des colis familiaux et des couvertures destinés aux personnes déplacées les plus démunies dans la région de Khasavyurt, ainsi que dans la république voisine d'Ingouchie.

Activités médicales

Les activités médicales du CICR ont débuté dès le mois de juin, lorsqu'un délégué du CICR en poste à Nalchik a effectué une mission d'évaluation à Grozny et fourni une assistance limitée aux hôpitaux soignant les personnes blessées au cours des affrontements armés entre les forces fidèles aux autorités tchétchènes et des groupes d'opposition. En août, une équipe du CICR s'est

rendue à Grozny dans le cadre d'une évaluation des établissements médicaux dans le Nord-Caucase, et a fourni du matériel de base à sept hôpitaux. Lorsque de nouveaux combats ont éclaté en septembre, le CICR a procédé à une nouvelle distribution de matériel de premiers secours à cinq hôpitaux en Tchétchénie. Dès le mois d'octobre, dans un contexte de confrontation armée qui s'intensifiait, une équipe médicale du CICR a renforcé l'assistance fournie aux hôpitaux soignant les blessés dans l'ensemble de la Tchétchénie, tant dans les zones sous contrôle gouvernemental que dans les bastions de l'opposition. Avec l'escalade des combats en décembre, après l'arrivée des troupes fédérales, le manque de sécurité a fortement limité l'accès du CICR à Grozny et aux zones avoisinantes, durement touchées par les affrontements. Des délégués sont cependant parvenus à fournir régulièrement une assistance médicale à dix établissements soignant les blessés, y compris deux hôpitaux à Grozny, et ils ont fourni des secours à quatre autres établissements médicaux en Tchétchénie en fonction des besoins. Au total, 17 hôpitaux ont reçu régulièrement une assistance du CICR, dont deux centres en Ingouchie et cinq au Daghestan qui soignaient des blessés évacués de Tchétchénie.

Caucase

ARMÉNIE/AZERBAÏDJAN

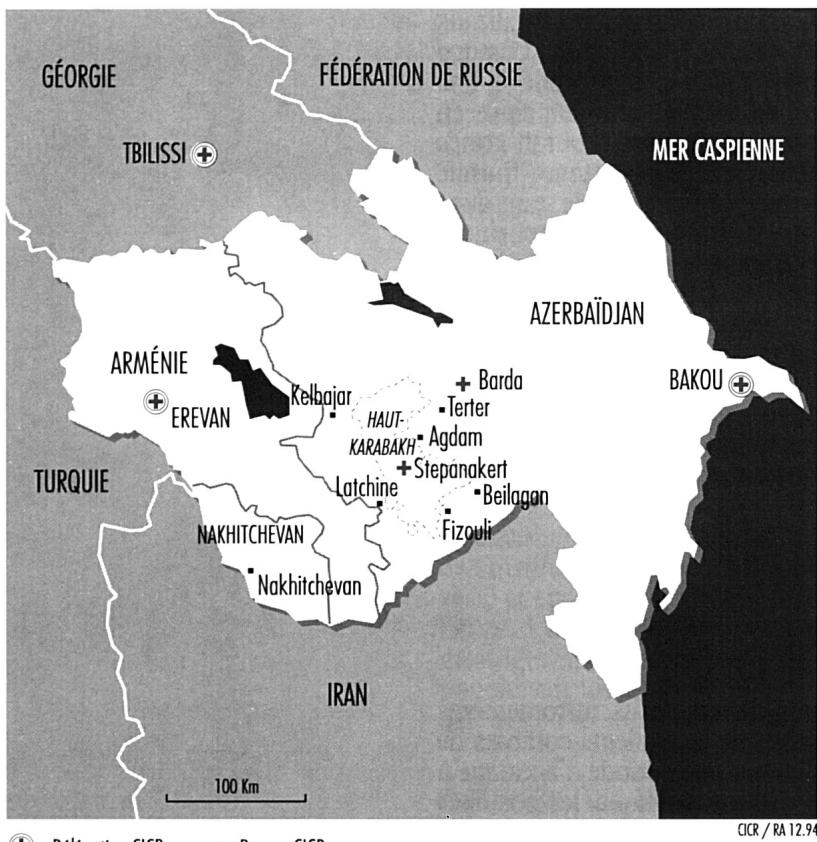
Le début de l'année 1994 a été marqué par de nouveaux affrontements sanglants liés au statut du Haut-Karabakh, tandis que les violents combats de décembre 1993 se poursuivaient. La situation a connu une période d'accalmie à partir de la mi-février, mais en l'absence d'une solution politique, les hostilités ont éclaté à nouveau en avril, au nord et à l'est des territoires tenus par les forces du Haut-Karabakh. La bataille a fait rage pendant cinq semaines environ, faisant des milliers de morts et de blessés supplémentaires et contraignant quelque 50 000 personnes à fuir les districts d'Agdam, de Terter et de Geramboy, en Azerbaïdjan, pour chercher refuge dans des zones plus sûres. En mai, les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh, amenés à la table de négociations par les médiateurs russes et kirghizes, ont finalement conclu un cessez-le-feu qui, en dépit de sa fragilité, a tenu pendant le reste de l'année. Toutefois, malgré les efforts accrus du gouvernement russe et de la CSCE* pour aider à rechercher une solution, les parties ne sont pas parvenues à un règlement politique. A la fin de 1994, le bilan de ce conflit armé vieux de six ans (le plus ancien des conflits en cours sur le territoire de l'ex-Union soviétique) était extrêmement lourd. Il y avait près d'un million de personnes déplacées et de réfugiés, la situation économique se détériorait rapidement et l'infrastructure sociale et médicale de la région était gravement endommagée.

Pendant les combats très durs de la première partie de l'année, les priorités du CICR ont été l'acheminement d'une assistance d'urgence aux établissements

EN 1994, LE CICR A:

- diffusé plus de 30 000 exemplaires de publications destinées aux forces armées et produit 40 000 trousse de premiers secours, qui comprenaient des versions en langues arménienne, azérie, géorgienne et russe du *Code of Conduct for Combatants*;
- fourni des secours à plus de 240 000 personnes affectées par les conflits dans le Caucase;
- traité quelque 79 000 messages Croix-Rouge à l'intention de membres de familles dispersées par les conflits ou par la détention dans le Caucase.

* CSCE: Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.



⊕ Délégation CICR

+ Bureau CICR

médicaux et aux personnes nouvellement déplacées, ainsi que la protection des combattants capturés et des civils. Le 20 janvier, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, accompagné par le chef de la délégation de Bakou, a remis au président d'Azerbaïdjan un rapport sur les activités du CICR en matière de protection des personnes détenues en relation avec le conflit du Haut-Karabakh en 1993. Le rapport contenait un certain nombre de recommandations fondées sur les conclusions de l'institution. Un rapport similaire, concernant le premier semestre de 1994, a été présenté aux autorités de l'Arménie, du Haut-Karabakh et de l'Azerbaïdjan par la déléguée générale adjointe au début du mois de septembre. Ces rapports reflétaient, entre autres, la préoccupation du CICR quant au fait qu'en dépit de l'ampleur des opérations militaires, seul un nombre relativement faible de prisonniers capturés lui avait été notifié.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu, le CICR a concentré ses activités sur la protection des personnes détenues. Les délégués les ont visitées et se sont efforcés, dans certains cas précis, d'obtenir leur libération pour raisons humanitaires.

Par ailleurs, ils ont principalement tenté d'apporter protection et assistance aux groupes vulnérables et aux personnes déplacées dans les districts proches des lignes de front. Le CICR a eu pour souci constant, pendant toute l'année, de promouvoir le droit humanitaire, et les délégués ont continué à constater des violations du droit international humanitaire par les belligérants. Pour faire mieux connaître et admettre les principes et les activités de la Croix-Rouge dans l'ensemble du Caucase (où ils étaient presque totalement inconnus), le CICR a conçu, en coopération avec des spécialistes locaux, des activités de diffusion spécifiques. Ces programmes avaient pour but de mettre l'accent sur les similitudes existant entre les principes fondamentaux du droit humanitaire d'une part, et les idées, les préceptes religieux et les normes traditionnelles de comportement des cultures locales, d'autre part.

Activités en faveur des détenus

Comme par le passé, le CICR s'est employé sans relâche à obtenir l'accès à tous les combattants capturés et à tous les civils détenus en relation avec le

conflict du Haut-Karabakh ou pour des raisons de sécurité, et à les visiter conformément à ses critères habituels. Au total, les délégués du CICR ont visité 412 personnes détenues en relation avec le conflit.

En Arménie, les délégués ont visité des prisonniers de guerre relevant du département de la sécurité nationale ou incarcérés dans des lieux de détention administrés par la police militaire. Au début de l'année, un incident dans un camp de prisonniers, géré par la police militaire à Erevan, s'est soldé par la mort d'un garde et de huit prisonniers de guerre. Informé de ces décès par les autorités, le CICR a, conformément aux dispositions du droit international humanitaire, notifié les autorités azerbaïjanaises de l'identité des prisonniers, rapatrié les dépouilles mortelles et demandé aux autorités arméniennes d'effectuer une enquête sur les circonstances précises de l'incident.

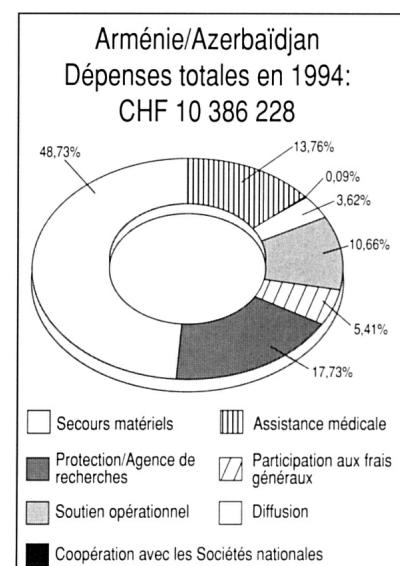
Dans le Haut-Karabakh, les délégués du CICR ont visité des civils et des combattants incarcérés dans 28 lieux de détention différents.

En Azerbaïjan, des civils et des prisonniers de guerre ont été visités, y compris quatre Arméniens qui avaient été condamnés à mort en 1992. A la suite de demandes répétées d'un médecin du CICR, les autorités ont autorisé à la fin de l'année leur transfert vers un hôpital pour qu'ils puissent y être soignés. En juillet, le chef d'état-major des forces armées azerbaïjanaises a délivré une autorisation écrite permettant aux délégués du CICR de visiter divers lieux de détention relevant du ministère de la Défense.

Au début du mois d'octobre, les tensions opposant diverses factions du parti au pouvoir, notamment à Bakou et à Gandja, la deuxième ville du pays, ont amené l'Azerbaïjan au bord de la guerre civile et entraîné plus de 100 arrestations. Le 30 novembre, le délégué général, accompagné du chef de délégation, a rencontré le ministre des Affaires étrangères et d'autres hauts fonctionnaires avec lesquels le CICR avait déjà eu des contacts. Ils ont discuté de la possibilité de visiter les détenus arrêtés en relation avec la situation politique interne de l'Azerbaïjan. Toutefois, à la fin de l'année, ces tentatives du CICR restaient encore sans effet.

En Arménie, dans le Haut-Karabakh et en Azerbaïjan, des infirmières et un médecin du CICR ont soigné des détenus et exhorté les autorités responsables à faire en sorte que les personnes incarcérées bénéficient de soins médicaux réguliers. Ils ont aussi distribué des médicaments et du matériel médical aux prisons et aux hôpitaux des prisons, affectés par la grave pénurie de ces produits dans la région. Les délégués du CICR ont, à plusieurs reprises, distribué des rations complémentaires de vivres et d'autres produits de première nécessité aux détenus dans les lieux de détention où les besoins élémentaires n'étaient pas satisfaits par les autorités.

Le CICR est resté gravement préoccupé par la situation des civils détenus pour le seul motif de leur origine ethnique et dont la vie était menacée par cette détention. L'institution a exigé maintes fois leur libération sans conditions, les a visités dans leurs lieux de détention et a facilité le retour dans les foyers, à travers les lignes de combat, de toutes les personnes libérées. Après la signature, sous les auspices d'un envoyé spécial russe, d'un accord prévoyant



la libération des femmes et des enfants détenus en relation avec le conflit, les trois parties ont libéré en septembre 31 femmes et enfants, que le CICR a ensuite escortés jusqu'à leur lieu d'origine.

Agence de recherches

Au cours de leurs visites, les délégués du CICR ont offert aux détenus la possibilité de reprendre contact avec leur famille par des messages Croix-Rouge. Les services de recherches en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh ont traité environ 7 000 messages de ce type en 1994. De plus, le CICR a aidé d'anciens détenus, en Arménie comme en Azerbaïdjan, à rejoindre leur famille.

L'institution a offert aux parties ses services d'intermédiaire neutre concernant les combattants portés disparus, et a poursuivi ses efforts de recherches des personnes disparues en relation avec le conflit. Elle a aussi procédé au regroupement de familles dispersées par le conflit.

Activités en faveur de la population civile

Présent dans les zones de conflit, le CICR a pu effectuer des démarches auprès des autorités concernées chaque fois que ses délégués ont constaté des violations des règles humanitaires fondamentales garantissant la protection des civils et de leurs biens, ou ont eu connaissance de telles violations. Cela a été le cas lors des bombardements sans discrimination de Stepanakert, Barda et Beilagan. Après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, les délégués ont continué à suivre la situation des civils dans les zones potentielles de conflit.

Au début de 1994, le CICR a achevé une série de distributions de secours commencée l'année précédente au profit des groupes vulnérables affectés par le conflit dans la région frontalière du nord-est de l'Arménie. Le programme de secours a ensuite été délégué à la Croix-Rouge américaine, tout en restant placé sous la responsabilité du CICR. Pendant toute l'année, le CICR a mené un programme d'assistance pour les groupes vulnérables en Arménie, notamment les veuves de guerre et leur famille, ainsi que les personnes âgées.

Pendant les mois d'hiver, le CICR a été la principale organisation fournissant une assistance aux personnes affectées par le conflit dans le Haut-Karabakh, où les hostilités et l'embargo économique se traduisaient par de grandes souffrances. Le CICR a fourni aux familles les plus démunies et aux groupes vulnérables, comme les personnes âgées, des secours de base: colis de vivres, couvertures, vêtements d'hiver, bougies et savon, ainsi que des bâches de plastique pour réparer les maisons privées, les édifices publics et les hôpitaux endommagés par la guerre. La pénurie générale, même des produits de première nécessité, a incité le CICR à distribuer de l'huile de cuisine, du sucre et du savon à la population. Bien que la reprise des hostilités au début de 1994 ait ralenti le flux des personnes regagnant le Haut-Karabakh, plus de 1 000 familles ont bénéficié du programme de secours, lancé en 1993 par le CICR à l'intention de ceux qui retournaient chez eux.

Outre les quelque 240 000 réfugiés, azerbaïdjanais en majorité, qui avaient vécu en Arménie jusqu'en 1988, on estimait à un million environ en 1994 le nombre des personnes déplacées en Azerbaïdjan. Bon nombre d'entre elles ont été hébergées par des familles locales, mais d'autres ont été contraintes de passer un nouvel hiver très rude dans des tentes, des édifices publics ou d'autres abris de fortune. Diverses organisations humanitaires ont géré des programmes d'assistance à l'intention de ces groupes, y compris la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a concentré ses efforts sur les zones épargnées par le conflit. L'opération d'assistance du CICR était destinée à quelque 75 000 personnes déplacées dans les districts proches de la ligne de front — Beilagan, Agdam et Terter — qui ont reçu des colis de vivres et des couvertures pendant l'hiver et le printemps. Son programme d'aide touchant environ 10 500 personnes dans le district de Barda, lancé à la fin de 1993, est arrivé à terme à la mi-février. Immédiatement après la reprise des combats en avril et en mai, le CICR a distribué des secours d'urgence sous forme de colis familiaux, de tentes et de bâches de plastique renforcé à quelque 55 000 personnes déplacées de fraîche date.

Après une opération de déminage, et les infrastructures locales ayant recommencé à fonctionner, quelque 30 000 personnes déplacées ont regagné leurs villages du district de Fizouli, dans le sud-est de l'Azerbaïdjan, à proximité de la frontière iranienne. Pour les aider à passer l'hiver, le CICR a fourni des bâches de plastique renforcé, afin de réparer les bâtiments endommagés par la guerre, et a distribué des colis de vivres.

Pendant toute l'année, le CICR a soutenu le programme du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan destiné à venir en aide aux personnes particulièrement vulnérables ou démunies dans les districts limitrophes de l'Arménie (Kasakh, Gedabkeh, Tovuz et Agstafa) et ceux proches de la ligne de front (Barda, Agdam et Terter). A la fin du mois de novembre, une équipe du CICR a effectué une mission d'évaluation dans la république autonome azerbaïdjanaise du Nakhitchevan, gravement affectée par son isolement économique. Les délégués ont remis au Croissant-Rouge local des secours, tels qu'ustensiles de cuisine et bâches de plastique renforcé, pour les distribuer aux personnes les plus nécessiteuses. Ils ont en outre pris des dispositions pour de nouvelles distributions de couvertures et de bougies à plusieurs milliers de personnes déplacées et à d'autres groupes vulnérables.

Activités de santé

Les autorités et les autres organisations présentes sur place ne pouvant satisfaire entièrement les besoins médicaux urgents découlant des combats de la fin de 1993 et du début de 1994, le CICR a apporté une assistance médicale directe aux établissements médicaux et aux hôpitaux de campagne proches des zones de combat, du côté de l'Azerbaïdjan comme du côté du Haut-Karabakh. En moins de trois mois, 21,5 tonnes de médicaments et de matériel médical ont dû être fournies, preuve de l'utilité du stock d'urgence régional maintenu par le CICR à Tbilissi. Si le nombre de blessés de guerre a diminué après la

cessation des hostilités, les mines terrestres et les tireurs isolés ont continué à faire des victimes. En raison de la pénurie générale de matériel médical et de médicaments de base, le CICR a poursuivi ses distributions aux établissements sanitaires de la région.

L'équipe du CICR qui s'est rendue au Nakhitchevan a visité tous les principaux établissements médicaux de la région et distribué des secours médicaux dont le besoin se faisait cruellement sentir.

Le CICR a mené un programme d'assainissement destiné à améliorer l'approvisionnement en eau des établissements médicaux dans le Haut-Karabakh. Un ingénieur sanitaire du CICR a installé des latrines, des lavabos et des douches à l'hôpital régional de Cheldran et relié l'hôpital à un puits pour assurer son approvisionnement en eau potable. Des projets d'adduction d'eau ont aussi été exécutés dans la maternité et l'hôpital pédiatrique de Stepanakert, ainsi qu'à l'hôpital de Martouni.

Etant donné la pénurie générale de matériaux pour la fabrication de membres artificiels et d'appareils orthopédiques, le CICR est resté préoccupé par la situation des milliers d'amputés de guerre dans le Caucase, qu'il s'agisse de combattants ayant perdu un membre au cours des hostilités, récentes ou plus anciennes, ou de civils victimes des mines terrestres. Le nombre d'ateliers orthopédiques en activité en Arménie était suffisant, mais une évaluation effectuée en février 1994 a révélé la nécessité de créer en Azerbaïdjan des établissements du même type, ainsi que des centres de rééducation. En septembre, le CICR a entamé des négociations avec les autorités concernant le lancement d'un programme orthopédique à Bakou. Après la signature, en décembre, d'un accord de coopération avec le ministère du Travail et de la Protection sociale, le CICR a commencé des travaux de construction sur les sites désignés à cet effet.

Diffusion

Pendant toute l'année, des délégués du CICR chargés de la diffusion étaient en poste à Bakou comme à Erevan, et ils se sont régulièrement rendus dans le Haut-Karabakh. Comme précédemment, ils ont consacré l'essentiel de leurs efforts à faire mieux connaître le droit international humanitaire auprès des forces armées, en insistant tout particulièrement sur l'importance du respect des civils, des prisonniers et des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge, ainsi que sur la nécessité de fixer des limites à la violence dans les combats.

La délégation à Erevan a organisé des séminaires sur les règles de comportement au combat, à l'intention de membres des forces armées et de la police militaire arméniennes, ainsi que d'officiers des unités russes de gardes-frontières stationnées en Arménie. Le 26 avril, le vice-président de la République a inauguré une exposition de photographies sur le droit international humanitaire à Erevan. Intitulée *Respecter l'homme en temps de guerre*, cette exposition illustrait divers aspects du droit international humanitaire et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Parallèlement à cette manifestation, qui a duré trois semaines, la délégation du CICR a organisé des

exposés sur le droit humanitaire et les activités du CICR dans la région, auxquels ont assisté plusieurs centaines de militaires arméniens et russes.

Les activités de diffusion dans le Haut-Karabakh ont été limitées pendant la première moitié de l'année, en raison de l'intensité des combats et de la désorganisation qu'ils ont causée. Néanmoins, des séances de diffusion ont été organisées à l'intention des combattants lorsque la situation le permettait, et la télévision locale a régulièrement diffusé des spots télévisés produits par le CICR qui attiraient l'attention sur les règles humanitaires. Vers la fin de l'année, l'accalmie relative sur le plan militaire a permis aux délégués du CICR de renforcer nettement leurs activités de diffusion à l'intention des troupes sur la ligne de front. Pendant les seuls mois d'octobre et de novembre, quelque 3 000 membres des forces armées ont assisté à 29 exposés du CICR sur le droit international humanitaire (11 en Arménie et 18 dans le Haut-Karabakh).

En Azerbaïdjan, des progrès importants ont été accomplis avec l'introduction d'un programme obligatoire de formation au droit international humanitaire pour les forces armées. Les délégués du CICR ont organisé des séances régulières de diffusion à l'intention de quelque 5 000 officiers et soldats relevant des ministères de la Défense et de l'Intérieur et stationnés à Bakou, sur la ligne de front proche du Haut-Karabakh, ou à la frontière avec l'Arménie. Des exposés semblables ont été présentés à environ 500 membres de la garde républicaine et gardiens de camps de prisonniers. Les médias azerbaïdjanais ont donné un large écho au CICR et à ses activités, et les milieux universitaires ont été particulièrement intéressés par l'exposition de photographies du CICR, *Respecter l'homme en temps de guerre*, qui a été présentée à Bakou au mois de mars. Le président de l'Azerbaïdjan, plusieurs ministres du gouvernement et des membres du corps diplomatique ont visité l'exposition. Dans son allocution d'ouverture, le président a réitéré l'engagement de son gouvernement à respecter les dispositions du droit humanitaire et à soutenir les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR a continué à coopérer étroitement avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan dans le domaine de la diffusion. Ils ont organisé conjointement, dans l'ensemble du pays, 12 séminaires sur l'histoire et les principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Deux de ces séminaires, auxquels ont assisté les dirigeants du Croissant-Rouge national et régional, ont été tenus avec la participation de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR a poursuivi son programme de publications en azéri et en arménien à l'intention des forces armées, tout en produisant du matériel de diffusion pour les Sociétés nationales et le grand public. Un calendrier mural, présentant des exemples tirés de la littérature locale pour illustrer le message du CICR, a été produit, ainsi que des trousseaux de premiers secours comportant des explications des règles fondamentales du droit international humanitaire, destinées à être distribuées à l'ensemble du personnel militaire actif dans le Caucase. Plusieurs films du CICR ont par ailleurs été doublés dans les langues de la région.



⊕ Délégation CICR

+ Bureau CICR

GÉORGIE

En dépit de la victoire des forces gouvernementales sur l'opposition «zviadiste» au début de l'année 1994, l'instabilité a continué à planer sur la partie occidentale de la Géorgie.

Sur le front des combats entre l'Abkhazie et la Géorgie, des affrontements sporadiques se sont produits tout au long de l'année. En janvier, la situation du district de Galhi, dans le sud de l'Abkhazie, s'est brusquement détériorée après des heurts entre forces abkhazes et troupes géorgiennes, à proximité du fleuve Ingouri. Plusieurs milliers d'habitants d'origine géorgienne ont fui vers la Mingrélie, en Géorgie occidentale, venant grossir les rangs des dizaines de milliers de personnes déplacées qui avaient déjà trouvé refuge dans cette région. Plusieurs initiatives de la communauté internationale, et en particulier de la Russie, ont abouti à la signature de deux accords au début du mois d'avril à Moscou. L'un de ces accords portait sur le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, l'autre contenait des propositions de règlement politique du conflit. En mai, les dirigeants

géorgiens et abkhazes ont signé un accord de cessez-le-feu établissant, le long du fleuve Ingouri, une zone tampon, placée sous la surveillance de forces de maintien de la paix de la Communauté des Etats indépendants, sous la supervision de la MONUG*. Des forces de maintien de la paix ont été déployées sur les deux rives du fleuve Ingouri à la fin du mois de juin. De nouvelles initiatives visant à trouver une issue politique au conflit n'ont produit aucun effet tangible. La commission quadripartite composée de représentants de l'Abkhazie, de la Géorgie, de la Russie et de l'ONU, qui avait été créée pour régler les questions concernant le retour des réfugiés sous les auspices du HCR, est enfin parvenue à un accord prévoyant le début du processus officiel de retour en octobre. En avril et mai, plusieurs milliers de personnes déplacées avaient décidé de quitter la Géorgie occidentale pour regagner leur village dans la province de Galhi, malgré les informations faisant état de combats sporadiques. Toutefois, le nombre de ces retours après la signature de l'accord officiel est demeuré faible pendant le reste de l'année.

* MONUG: Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Pour la première fois depuis 1992, des responsables géorgiens et des représentants de l'Ossétie du Nord et de l'Ossétie du Sud se sont rencontrés à Vladikavkaz, capitale de l'Ossétie du Nord, pour tenter d'améliorer leurs relations. Ils ont publié un communiqué conjoint, exprimant leur souhait de parvenir à une solution pacifique au problème du statut de l'Ossétie du Sud. Néanmoins, des tensions occasionnelles, ainsi que divers incidents accompagnés de prises d'otages, se sont produits pendant le reste de l'année. De nouvelles négociations, qui ont eu lieu en novembre avec la participation de la CSCE, ont conduit à la décision de rétablir une commission de contrôle conjointe dans la région.

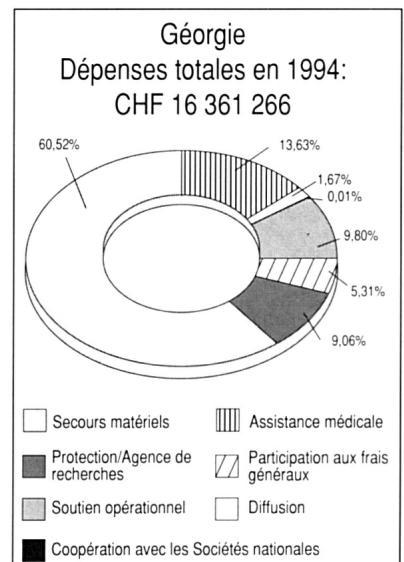
Outre les facteurs politiques de déstabilisation, la Géorgie a souffert d'une grave pénurie d'énergie et d'une dette étrangère gigantesque. La présence continue de quelque 250 000 réfugiés et personnes déplacées en provenance d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, dont la majorité ont été hébergées par des familles locales, a encore exacerbé les difficultés économiques de la population. Les personnes déplacées, les personnes âgées, qui ne recevaient pour ainsi dire aucune assistance de quelque source que ce soit, ainsi que d'autres groupes vulnérables dans l'ouest du pays, en Abkhazie et en Ossétie du Sud, ont été très durement frappés par l'effondrement des infrastructures sociales et par des conditions matérielles déplorables. En outre, les groupes appartenant à des minorités ethniques et vivant dans un environnement hostile sont demeurés en proie au harcèlement et à de mauvais traitements. Tout en menant l'ensemble de ses activités traditionnelles dans la région, le CICR a accordé la priorité absolue à la protection des civils en danger en raison de leur origine ethnique. Ses activités importantes de recherches, d'assistance aux personnes déplacées, d'appui aux groupes vulnérables par les branches locales de la Croix-Rouge et ses programmes de diffusion ont donc été orientés, plus encore que dans d'autres régions, vers la sécurité de ces groupes. Au début du mois de septembre, le délégué régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a remis aux autorités abkhazes un rapport intérimaire sur les problèmes relatifs à la protection des civils, qui énumérait les conclusions et les recommandations des délégués.

Le CICR a maintenu une présence permanente à Tbilissi, Zougdidi et Soukhoumi. Comme auparavant, la délégation de Tbilissi a fait fonction de base logistique et de site de stockage pour les opérations médicales et de secours du CICR dans tout le Caucase, ainsi que de centre de coordination pour la majorité des activités du CICR en Transcaucasie.

Activités en faveur de la population civile

Géorgie occidentale

Le CICR a exécuté des programmes à l'intention des personnes déplacées en Géorgie occidentale, y compris dans les districts de Zougdidi et de Tsalendjikha, dans la zone de sécurité surveillée par les forces russes de maintien de la paix. Entre janvier et avril, 130 000 personnes déplacées dans dix districts de la Géorgie occidentale ont reçu des colis de vivres et des couvertures. L'amélioration de la situation sur les marchés locaux, ainsi que



l'assistance alimentaire massive acheminée par d'autres organisations humanitaires, ont rendu superflues les distributions à grande échelle pendant les mois d'été. Cependant, à l'approche de l'hiver, le CICR a repris ses distributions de secours alimentaires de base et d'autres secours à l'intention de 100 000 personnes déplacées dans les districts de Zougdidi et de Tsalendjikha. Par l'intermédiaire des sections locales de la Croix-Rouge, l'institution a fourni une assistance à plusieurs centaines de personnes âgées. A la fin de l'année, de nouvelles distributions pour les personnes déplacées étaient en cours de préparation.

Ossétie du Sud

A Tskhinvali, en Ossétie du Sud, les délégués ont distribué des colis de vivres aux personnes déplacées les plus démunies et ont fourni à la Croix-Rouge locale des vivres pour son programme de protection sociale des groupes vulnérables.

Abkhazie

Dès le début de l'année, les délégués du CICR étaient présents dans le district de Galhi, où la situation des Géorgiens de souche et d'autres groupes vulnérables donnait une nouvelle fois lieu à de graves préoccupations. Chaque fois que le CICR s'est trouvé confronté à des problèmes de sécurité, ce qui était fréquemment le cas à Soukhoumi ainsi qu'au sud-est de la ville, l'institution a effectué des démarches auprès des autorités à tous les échelons, en les exhortant à assurer la protection de tous les civils placés sous leur responsabilité. Outre leurs besoins en matière de protection, ces minorités ont aussi été les groupes les plus durement touchés par le manque général de ressources de base qui affectait l'ensemble de la population. Le CICR a fourni des colis de vivres et des produits de base, tels que sucre et huile, à quelque 60 000 personnes âgées, personnes vulnérables et civils vivant dans les zones gravement affectées par le conflit, essentiellement à Soukhoumi ainsi que dans les districts de Galhi et de Tkvaratchéli. Les cantines publiques de Soukhoumi, Goulripsh, Tkvaratchéli, Otchamtchire et Galhi ont reçu des rations complémentaires de vivres du CICR, et la Croix-Rouge locale a distribué plus de cent colis familiaux du CICR par mois dans le cadre de ses programmes de protection sociale. Les personnes déplacées vivant dans des édifices publics ou des familles d'accueil ont reçu des colis de vivres et des couvertures. A la fin de l'année, le CICR préparait de nouvelles distributions de secours pour l'hiver à l'intention des groupes vulnérables, en particulier des personnes âgées.

Agence de recherches

En raison du nombre important de familles dispersées par le conflit, les recherches de personnes ont représenté dès le départ un aspect crucial de l'opération du CICR. Les voies de communication officielles entre la Géorgie et l'Abkhazie étant interrompues, l'échange de messages Croix-Rouge constituait souvent, pour les membres d'une famille séparés par le conflit ou

par la détention, l'unique moyen de rétablir ou de maintenir des contacts. Depuis le lancement de son programme de recherches, le CICR avait permis à plusieurs milliers de personnes d'Abkhazie qui ignoraient le sort de leurs proches d'obtenir des nouvelles les concernant ou émanant directement d'eux. En 1994, l'Agence de recherches a considérablement développé ses activités, en créant un réseau de distribution efficace à l'échelle du pays entier. Elle a également pu réunir 50 familles dispersées par le conflit.

Activités en faveur des détenus

A la fin du mois de janvier, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a rencontré le chef d'Etat géorgien à Tbilissi pour lui soumettre une offre de services du CICR concernant des visites à toutes les personnes détenues en relation avec les conflits ou pour raisons de sécurité. Les délégués ont par la suite effectué des visites aux détenus, conformément aux critères habituels de l'institution, visitant régulièrement plus de 100 personnes dans 20 lieux de détention en Géorgie et en Abkhazie.

Activités médicales

Bien que les blessés de guerre aient été moins nombreux en 1994, le risque d'une reprise des combats est resté présent, et l'infrastructure médicale a continué à dépendre dans une large mesure de l'assistance extérieure. Le CICR a effectué des visites régulières dans les hôpitaux accueillant des blessés de guerre dans les zones de conflit en Abkhazie et en Géorgie occidentale, y compris en Mingrélie, et a continué à leur fournir une assistance médicale d'urgence. Du fait de la grave pénurie de médicaments pour les maladies chroniques, le CICR a lancé en avril un programme d'assistance destiné au principal service de consultation pour patients ambulatoires de Soukhoumi. Un centre de traitement de la tuberculose ainsi qu'un hôpital psychiatrique ont aussi reçu une assistance. A plusieurs reprises, le CICR a procédé à des transferts, d'Abkhazie en Géorgie, pour des raisons purement médicales, de personnes ayant subi de lourdes épreuves.

Etant donné le nombre élevé d'amputés de guerre et la présence de mines terrestres, qui ont continué à faire des victimes parmi la population civile, le CICR a lancé en juillet deux projets orthopédiques, en coopération avec les autorités concernées. Les sites de ces projets, à Tbilissi et à Gagra (nord de l'Abkhazie), exigeaient d'importants travaux avant que la construction des ateliers ne puisse débuter. Vers la fin de l'année, ces centres étaient prêts à commencer la fabrication de membres artificiels et l'appareillage des amputés.

Diffusion

Comme dans l'ensemble du Caucase, le CICR a attaché une grande importance à ses programmes de diffusion, qui ont été adaptés dans la mesure du possible à la culture et aux traditions des publics visés. Les délégués chargés de la diffusion ont organisé des séances sur le droit international humanitaire

et les activités du CICR pour des officiers et des soldats des forces armées géorgiennes, pour les troupes placées sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, et pour les forces de défense et la milice abkhazes. Après avoir signé un accord avec le ministère de la Défense, le CICR a organisé pour la première fois, à l'académie militaire, un cours sur le droit de la guerre, auquel 200 étudiants ont assisté. A la fin de l'année, la première séance de diffusion destinée aux forces russes de maintien de la paix a eu lieu. L'exposition itinérante sur le thème *Respecter l'homme en temps de guerre*, qui était à Tbilissi en mai, a attiré 2 000 visiteurs, civils et militaires, y compris des représentants du gouvernement géorgien. Parallèlement à l'exposition, le CICR a mis sur pied des exposés et des séminaires pour les étudiants, le ministère de la Défense et la Croix-Rouge de Géorgie. Des exposés sur le droit humanitaire ont aussi été organisés en coopération avec des universités dans l'ensemble de la région. Pendant l'année, le CICR et ses activités ont régulièrement bénéficié d'un écho dans les médias, à Tbilissi et en Géorgie occidentale. Un spot du CICR intitulé *Abkhazie 1994* a été régulièrement diffusé par la télévision abkhaze sur une période de deux semaines, et deux vidéos ont été doublées en géorgien pour la télévision. La distribution de publications, dont 25 000 exemplaires du manuel du CICR sur les règles de comportement au combat, et de matériel audiovisuel en géorgien et en abkhaze ont contribué à faire plus largement connaître les principes et les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les spécialistes en matière de diffusion ont également produit un calendrier mural illustrant les principes fondamentaux des Conventions de Genève à l'aide d'extraits de la littérature géorgienne, dans le même esprit que les calendriers publiés en arménien et en azéri. Outre la collaboration avec les branches locales de la Croix-Rouge pour les programmes d'assistance sociale, le CICR a lancé un programme de coopération pour la production de publications Croix-Rouge.

Asie centrale

TADJIKISTAN

En 1994, l'ex-gouvernement communiste de Douchanbé a pris le contrôle de la majeure partie du pays, sans pour autant que l'on assiste à une authentique réconciliation nationale au Tadjikistan. Cependant, l'amélioration des conditions de sécurité dans de nombreuses régions a permis à des milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés qui avaient cherché asile en Afghanistan de regagner leurs lieux d'origine ou de s'installer dans des zones où la situation s'était stabilisée, comme dans l'*oblast* (région) de Khatlon, dans le sud-ouest du pays.

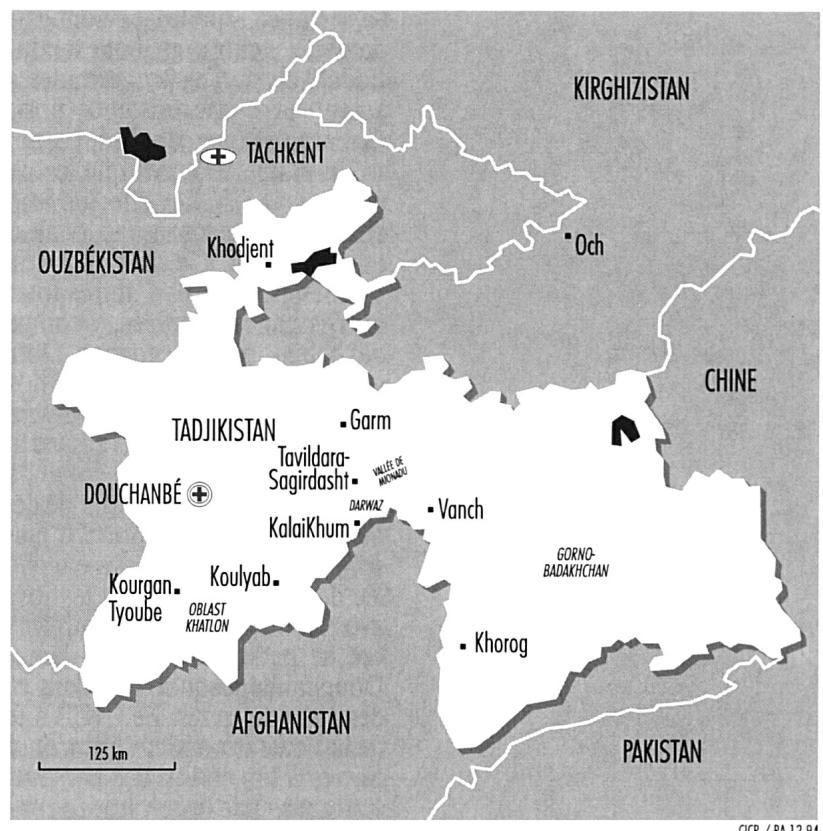
Les négociations organisées à Moscou en avril, puis à Téhéran en juin, sous l'égide des Nations Unies, n'ont pu combler les profondes divisions qui séparaient les parties. Pendant l'été, la frontière méridionale a été le théâtre d'affrontements violents entre des groupes d'opposition et les gardes-frontières

russes. L'opposition armée, qui comptait dans ses rangs des combattants infiltrés dans le pays en provenance d'Afghanistan, a pénétré dans l'intérieur du Tadjikistan par la frontière ouest de la région semi-autonome de Gorno-Badakhchan pour lancer de nouvelles attaques sur la vallée de Garm, le district de Tavildara et la région de Darwaz. Cette offensive a fait des centaines de victimes et forcé des milliers de civils à fuir ces régions, rendues par ailleurs peu sûres par la présence de nombreux groupes armés. Le 17 septembre, les parties se sont retrouvées à Téhéran, sous l'égide des Nations Unies, pour signer un accord temporaire de cessez-le-feu prévoyant le déploiement d'observateurs de l'ONU. Le cessez-le-feu a été prolongé de trois mois lors d'une nouvelle série de pourparlers, toujours patronnés par les Nations Unies, à Islamabad (Pakistan) du 20 octobre au 1^{er} novembre. Deux délégués du CICR ont participé aux négociations. Ils ont réitéré le vœu de l'institution d'avoir accès aux prisonniers détenus par les parties, et ont une nouvelle fois indiqué les services que le CICR pouvait offrir, en sa qualité d'intermédiaire neutre, en cas de libération.

Les parties ont convenu d'une libération simultanée de prisonniers sous la supervision du CICR; l'opération s'est déroulée le 13 novembre. De nouveaux pourparlers entre les parties étaient prévus pour le début de 1995. Dans l'intervalle, des facteurs potentiels de désstabilisation, comme la vague d'assassinats, plus tôt dans l'année, visant des responsables politiques, ainsi que le personnel militaire et les civils russes, et le sentiment croissant de mécontentement général face à l'effondrement économique, ont continué à affecter le climat politique au Tadjikistan.

Activités en faveur de la population civile

En septembre 1993, le renforcement des activités d'autres organisations humanitaires dans l'*oblast* (région) de Khatlon, dans le sud-ouest du pays, avait incité le CICR à mettre un terme à son opération de secours d'urgence, lancée sept mois plus tôt, à l'intention des personnes regagnant leur lieu d'origine. Tout en maintenant une présence dans la région, afin d'y suivre la situation de ces personnes, l'institution avait alors mis l'accent, concernant



● Délégation régionale CICR + Délégation CICR

CICR / RA 12.94

EN 1994, LE CICR A:

- assisté quelque 40 000 personnes affectées par le conflit;
- distribué des secours médicaux à une dizaine d'hôpitaux et à d'autres établissements médicaux soignant les blessés de guerre;
- organisé quatre séminaires de droit international humanitaire à l'intention d'officiers des forces armées tadjikes et des forces des pays de la Communauté des Etats indépendants stationnées au Tadjikistan.

l'assistance, sur les personnes déplacées et les réfugiés regagnant leur foyer dans le centre et l'ouest du pays, essentiellement à partir du Gorno-Badakhchan. Ces programmes, destinés à aider ceux qui retournaient chez eux à reprendre une existence normale, ont été exécutés en coopération avec le Croissant-Rouge du Tadjikistan.

En mars 1993, dès que les personnes déplacées ont commencé à revenir en nombre, le CICR a effectué la première d'une longue série de requêtes auprès des autorités centrales et locales, pour les exhorter à garantir la sécurité de ceux qui rentraient. Ce dialogue s'est poursuivi pendant l'année 1994. Le CICR a fourni des vivres et d'autres formes d'assistance à près de 40 000 personnes affectées par les troubles, y compris des familles qui avaient quitté le Gorno-Badakhchan pour regagner Douchanbé, et, à partir du mois de juin, des personnes qui avaient fui les hostilités dans le district de Tavildara, la vallée de Mionadu et la région de Darwaz. A la fin de l'année, le CICR a accru ses distributions de vivres et de couvertures aux personnes nouvellement déplacées en raison de la reprise des combats dans ces régions, et qui avaient trouvé refuge dans des familles ou dans des édifices publics à Douchanbé et Kalaikhum. En même temps, l'institution a lancé des programmes d'assistance pour les personnes déplacées qui avaient choisi de regagner le district de Tavildara et la vallée de Mionadu, malgré les ravages causés par les hostilités. En coordination avec le ministère du Travail, les délégués du CICR ont escorté un certain nombre de personnes, à leur demande, de leur lieu d'hébergement temporaire à Douchanbé jusqu'à Tavildara et Mionadu, et leur ont remis des couvertures et des colis de vivres. Le CICR a fourni une assistance au programme de secours de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'intention des personnes particulièrement vulnérables dans les zones épargnées par le conflit. Comme le district de Tavildara était devenu une zone de conflit, le CICR a accepté d'exécuter un programme de la Fédération en faveur de centaines de personnes âgées dans le district.

A la fin de l'année, on estimait à 20 000 le nombre de personnes déplacées qui vivaient encore dans des édifices publics ou dans des familles d'accueil dans l'ensemble du Gorno-Badakhchan. En effet, les opérations militaires le long de l'unique route reliant directement Douchanbé à Khorog les avaient empêchées de regagner le sud et le centre du Tadjikistan.

Activités en faveur des détenus

Le CICR demandait depuis novembre 1992 d'obtenir l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit et les actes de violence sporadiques qui en ont découlé; ces efforts ont été poursuivis en 1994. Après une visite effectuée fin juin par le délégué général, le CICR a envoyé une lettre au vice-président du Soviet suprême pour demander un accès général aux détenus, conformément aux critères habituels de l'institution. Il a en outre adressé une note au ministère des Affaires étrangères concernant l'accès à tous les détenus relevant du mandat de l'institution. A la fin de l'année, la question restait en suspens.

Conformément à l'accord signé à Islamabad, 23 membres de l'opposition détenus par les autorités à Douchanbé et 27 soldats gouvernementaux détenus par l'opposition tadjike ont été libérés simultanément en novembre. Les délégués du CICR ont été autorisés à visiter ces détenus. Ils ont ensuite supervisé leur libération à l'aéroport de Khorog, au Gorno-Badakhchan. Conformément aux critères habituels du CICR, les délégués se sont entretenus sans témoin avec chaque détenu, afin d'enregistrer son identité et de s'assurer qu'il se rendait vers la destination de son choix. Il a aussi été proposé aux détenus d'envoyer des messages Croix-Rouge à leur famille.

Agence de recherches

Les activités de recherches sont restées limitées, car les membres des familles dispersées par le conflit ont généralement pu communiquer par les services ordinaires de poste et de télécommunications, ainsi que par l'entremise du HCR, l'organisation responsable des programmes de réfugiés dans le nord de l'Afghanistan. La délégation du CICR à Douchanbé s'est surtout préoccupée du cas de 80 mineurs non accompagnés d'origine afghane, qui avaient été placés dans la capitale tadjike et dans les environs pour y fréquenter l'école et pour rester en sécurité pendant que la guerre faisait rage dans leur pays.

Activités médicales

Comme dans de nombreux pays de la Communauté des Etats indépendants, la guerre civile et la dégradation de la situation économique ont porté gravement atteinte au système de santé du Tadjikistan. Tant les opérations militaires le long de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, que la violence intérieure et les confrontations armées entre juin et mi-septembre, ont fait de nombreuses victimes. Le CICR s'est efforcé en premier lieu de répondre aux besoins urgents dans les zones de troubles, en maintenant un stock permanent de matériel médical à Douchanbé. Après une évaluation approfondie effectuée au début de l'année, les établissements médicaux soignant les blessés de guerre et les victimes de la violence à Tavildara, dans la vallée de Garm, à Khorog, à Kalaikhum et à Vanch ont reçu une assistance dont ils avaient grand besoin. En octobre, un coordinateur chirurgical du CICR a fait plusieurs exposés lors d'une conférence sur la chirurgie de guerre organisée par le ministère de la Santé à Tursunsade. Il a en outre procédé à une évaluation des besoins médicaux dans quatre hôpitaux de référence de Douchanbé, vers lesquels des centaines de personnes blessées au cours des combats dans le district de Darwaz avaient été transférées. Ces hôpitaux, ainsi que d'autres établissements médicaux dans les zones de conflit, ont reçu des médicaments et du matériel médical fournis par le CICR en fonction de leurs besoins, y compris des antibiotiques, des anesthésiants, des gants chirurgicaux, du matériel pour sutures, des assortiments pour injections et des assortiments de pédiatrie.

Diffusion

Afin de poursuivre ses activités dans la situation précaire du Tadjikistan, il était essentiel pour le CICR d'être bien connu et accepté dans l'ensemble du pays. Le Croissant-Rouge du Tadjikistan a participé aux efforts visant à faire largement connaître le Mouvement, ses emblèmes et ses idéaux.

Le CICR a organisé quatre séminaires de droit international humanitaire pour des officiers des ministères de la Défense et de l'Intérieur, ainsi que des forces de la Communauté des Etats indépendants stationnées au Tadjikistan. Des débats sur le droit international humanitaire ont également eu lieu à l'hôpital central des forces armées tadjikes, à l'intention des médecins et des officiers. En août et en septembre, une exposition itinérante sur l'histoire et le développement du droit, intitulée *Humanity in action* (L'humanité en action), a été présentée pendant deux semaines à Douchanbé, puis dans la ville de Khodjent, dans le nord du pays. Le CICR a aussi organisé un séminaire régional de droit humanitaire pour 60 responsables et membres du la branche provinciale du Croissant-Rouge.

TACHKENT Délégation régionale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan)

La région couverte par la délégation de Tachkent n'a pas connu de conflit armé en 1994; toutefois, le CICR est resté préoccupé par un certain nombre de problèmes existants et potentiels. La situation économique difficile des quatre pays créait un risque de troubles sociaux, et les tensions ethniques laissaient craindre de nouveaux affrontements dans certaines zones.

Conformément à l'objectif principal défini pour l'année 1994, le CICR s'est efforcé, tant à partir du siège à Genève qu'au sein de la délégation régionale, de faire connaître les règles fondamentales du droit international humanitaire et les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance qui guident leur action.

Les délégués du CICR ont tenté de renforcer les contacts avec les milieux politiques et militaires, ainsi qu'avec les organisations nationales et provinciales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les quatre républiques. Ils ont en outre donné des conférences sur le droit humanitaire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les activités du CICR, distribué du matériel de diffusion de base et organisé des manifestations qui ont reçu un écho important dans les médias. Ces activités ont permis aux diverses Sociétés nationales, qui attendent toujours leur reconnaissance officielle, de faire mieux connaître leurs activités au sein de larges tranches de la population.

Pendant toute l'année, le délégué régional a rencontré de hauts responsables des ministères de la Défense, de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires

étrangères des quatre républiques, divers ambassadeurs en poste dans ces pays, et les autorités locales dans 24 provinces et la république autonome de Karakalpakstan. La délégation a organisé trois exposés sur le droit international humanitaire et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à l'intention de représentants de haut rang du gouvernement et du parlement à Ashgabad, Tachkent et Bishkek. Des membres de haut rang des forces armées du Kirghizistan, du Kazakhstan et du Turkménistan ont assisté à des cours spécialisés de diffusion à Bishkek, Almaty et Ashgabad. Le CICR a en outre organisé une série de 29 conférences à l'intention de représentants des autorités locales et de membres et volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans des capitales provinciales des quatre républiques.

Au début de l'année, un chirurgien du CICR s'est rendu dans des hôpitaux militaires dans les capitales des pays couverts par la délégation régionale, et a ensuite participé à un cours de chirurgie de guerre organisé par le ministère ouzbek de la Défense. Plusieurs chirurgiens des trois autres pays ont également participé au cours.

Dans le cadre de son programme de soutien aux Sociétés nationales, le CICR a fourni aux sièges nationaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'aux branches provinciales des quatre républiques, une assistance technique importante sous forme de matériel de télécommunications, d'équipement audiovisuel et de matériel de bureau. En juillet, le délégué régional a assisté, à l'invitation du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge du Kazakhstan, à une convention extraordinaire au cours de laquelle la Société a élu un nouveau président honoraire et un nouveau directeur général.

La déléguée générale adjointe pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a effectué une mission au Turkménistan et en Ouzbékistan en mai. Elle a donné dans les deux capitales des conférences consacrées au droit international humanitaire et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, auxquelles ont assisté des représentants du cabinet présidentiel et de divers ministères, des députés et des représentants du Croissant-Rouge. Elle a prononcé des conférences similaires dans les *oblasts* (régions) à l'intention de représentants des autorités locales et du Croissant-Rouge local. En juin, le délégué général s'est rendu au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan. Il a rencontré de hauts responsables du gouvernement, dont les vice-ministres de la Défense et des Affaires étrangères du Kazakhstan, ainsi que le vice-premier ministre et le premier vice-ministre des Affaires étrangères du Kirghizistan. Leurs discussions ont porté sur des questions liées au droit international humanitaire et aux activités du CICR dans la région. Le délégué général a également présidé la cérémonie d'inauguration de l'exposition du CICR, *Humanity in action* (L'humanité en action), présentée à Bishkek au mois de juin. Celle-ci retrace l'histoire et le développement du droit international humanitaire et illustre ses mécanismes de mise en œuvre. L'exposition a été présentée à Almaty et Ashgabad en octobre et en décembre.